

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/10/2014

- 2014 087 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL :

Nous devons réaliser une décision modificative au budget de la commune pour l'achat d'un fourneau à la salle socio-culturelle :
section investissement :

Opération : 204 : article 2184 : + 1 300 €

Opération : 196 : article 2184 : - 1300 €

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative.

- 2014 088 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Nous devons réaliser une décision modificative au budget de l'assainissement suite à une insuffisance de crédit sur l'emprunt de l'assainissement:

Dépenses d'investissement : article 1641 : + 100 €

Recettes d'investissement : article 021 : + 100 €

Dépense de fonctionnement : article 023 : + 100 €

Dépense de fonctionnement : article 6228 : - 100 €

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative.

- 2014 089 : FIXATION DE LA TAXE AMENAGEMENT POUR 2015 :

Monsieur le Maire évoque le montant de la taxe d'aménagement 2014 (2.4 %) et après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'augmenter la taxe d'aménagement au taux de 3,5% pour l'année 2015.

- de ne pas exonérer en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme.

- 2014 090 : FIXATION DU MONTANT DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT 2015 :

Pour l'année 2015, le Conseil Municipal passe l'abonnement annuel à 18,50 € HT au lieu de 17,90 € HT. Le prix au m3 de l'assainissement passe de 0.40 €/m3 à 0,48 €/m3.

- 2014 091 : DEVIS POUR L'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL POUR 2015 :

Quatre entreprises ont été consultées pour l'élaboration du bulletin municipal pour 2015 :

IDEO POINT COM : pas de réponse

AVENIR MULTI SERVICE : ne donne pas suite

TROTTEREAU : 2 152.00 € HT

APF : 2 618.80 € HT

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de TROTTEREAU pour 950 exemplaires.

- 2014 092 : DEVIS POUR UN FOURNEAU A LA SALLE SOCIO-CULTURELLE :

Il est nécessaire d'acquérir un fourneau pour la salle polyvalente. Deux entreprises ont été sollicitées:

- MTB pour un montant de 2 296.33 € TTC

- GROUPE BENARD SA pour un montant de 5 908.24 € TTC

Le Conseil Municipal accepte le devis de MTB pour un montant de 2 296.33 € TTC et sera payé sur l'opération 204.

- 2014_093 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ECOLE D'AUZOUER POUR UN VOYAGE AU SKI EN 2015 :

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de la Directrice de l'école concernant un voyage en classe de neige pour les CP et CM2 du 12 au 16 janvier 2015 dans le Jura à Septmoncel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de surseoir cette décision et de représenter la demande au Conseil Municipal du 20 novembre 2014.

- 2014_094 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MFR DE AZAY LE RIDEAU :

Le Conseil Municipal est avisé de la demande de subvention pour une élève de la commune pour la MFR AZAY LE RIDEAU et celui-ci accepte de verser une somme de 45 €.

- 2014_095 : APPROBATION DES REGLEMENTS DE LA SALLE DES JEUNES ET DE LA SALLE OMNISPORTS:

Monsieur le Maire présente les règlements 2015 de la salle des jeunes et de la salle omnisports et sont approuvés à l'unanimité.

- 2014_096 : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLH :

Il est exposé à l'assemblée :

Par délibération du 14 mai 2013, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Castelrenaudais a engagé la procédure d'élaboration de son second Programme Local de l'Habitat sur le périmètre des 16 communes de son territoire.

Ce programme, défini pour une période de 6 ans, devra permettre de guider l'action publique dans les politiques locales d'habitat, du logement et d'aménagement du territoire.

A partir des éléments du diagnostic réalisé par le cabinet ENEIS Conseil, des orientations et un programme d'actions en matière de politique de l'habitat, ont été élaborés suite aux concertations étroites avec les Communes, les services de l'Etat et l'ensemble des partenaires mobilisés.

Ainsi, ce projet de PLH vise à répondre aux enjeux de 6 orientations clés déclinées en 13 actions :

- Orientation 1 : Assurer le développement d'une offre de logements diversifiée pour mieux répondre aux besoins
 - Action n°1 : Mettre en place une stratégie en faveur de la mixité sociale et urbaine dans les programmes de logements neufs
 - Action n°2 : Favoriser l'accession à la propriété des ménages de condition modeste
- Orientation 2 : Améliorer la qualité des logements
 - Action n°3 : Renforcer le repérage des situations de logement dégradé
 - Action n°4 : Soutenir les travaux d'amélioration dans le parc privé
- Orientation 3 : Répondre aux enjeux du vieillissement
 - Action n°5 : Adapter le parc existant à la perte d'autonomie
 - Action n°6 : Favoriser la production de logements adaptés pour les personnes âgées ou à mobilité réduite dans l'offre nouvelle
- Orientation 4 : Mettre en place une politique foncière communautaire
 - Action n°7 : Apporter une expertise technique aux communes pour la définition d'une stratégie commune d'urbanisme
 - Action n°8 : Mettre en place un fonds intercommunal pour l'aide à l'acquisition de foncier bâti par les communes
- Orientation 5 : Agir sur les facteurs d'attractivité du territoire : cadre de vie et transports
 - Action n°9 : Mettre en place une aide intercommunale pour la réhabilitation des espaces publics extérieurs et la mise en accessibilité des bâtiments communaux
 - Action n°10 : Dynamiser la centralité du territoire
 - Action n°11 : Expérimenter des solutions de transport innovantes à destination des actifs
- Orientation 6 : Piloter la mise en œuvre du prochain PLH
 - Action n°12 : Animer et piloter la mise en œuvre des actions du PLH
 - Action n°13 : Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier

Conformément à l'article R.302-9 du Code de la construction et de l'habitation, il est demandé à chaque conseil municipal de bien vouloir donner un avis sur le projet de Programme de l'Habitat de la Communauté de Communes du Castelrenaudais arrêté le 16 septembre 2014 en Conseil Communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code de la construction et de l'habitation et, notamment les articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants, portant sur la procédure de validation du PLH,

Vu la délibération du 14 mai 2013 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais portant mise à l'étude du programme local de l'habitat,

Vu la délibération du 16 septembre 2014 de la Communauté de communes du Castelrenaudais arrêtant le projet de programme local de l'habitat 2015-2020,

Vu la note de synthèse jointe au projet de délibération,

Considérant que le projet de programme local de l'habitat 2015-2020 doit être soumis pour avis au vote du conseil municipal du 23 octobre 2014 pour respecter le délai de 2 mois donné aux communes pour émettre un avis,

Après avoir procédé à un vote : POUR = 9 Contre = 0 Abstention = 9

Et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le projet de programme local de l'habitat 2015-2020 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la Communauté de Communes du Castelrenaudais dans les meilleurs délais.

QUESTIONS DIVERSES :

- INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER POUR 2014:

Le Conseil décide d'attribuer l'indemnité de Conseil à Monsieur CLEMOT pour un montant brut de 442.36 € pour l'année 2014.

- PROGRAMME DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Les anciens combattants, les A.F.N, la municipalité, les enfants de la classe de CM2 ont décidé de commémorer le 100^{ème} anniversaire du 11 Novembre 1914 en organisant une journée de mémoire.

Le programme sera le suivant :

- 10h30 rendez-vous au monument aux morts avec dépôt de gerbes, chant de la Marseillaise par les enfants du CM2, lecture de la lettre du Ministre.
- Ensuite rassemblement à la salle socio-culturelle avec exposition de textes et de photos d'époque. Lecture par les enfants de courriers écrits par les soldats. Chants par les enfants de CM2. Projection de films court métrage sur les différents évènements de la guerre 1914-1918.
- Puis le verre de l'amitié vous sera servi.
- Pour terminer l'après-midi vous pourrez participer au déjeuner festif qui vous sera concocté par M. Cruchet. Les inscriptions se feront en Mairie accompagnées d'un chèque de 24 euros libellé au nom de M. Cruchet avant le 3 novembre 2014.

- AUTORISATION DE COLLECTE DE DONNEES SUR UN POINT DE COMPTAGE ET D'ESTIMATION AUPRES DE GRDF

Monsieur le Maire évoque le courrier du SIEIL sur l'autorisation de collecte de données à un point de comptage et d'estimation auprès de GRDF.

- GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE PLAN D'ACCESSIBILITE VOIRIE (PAVE) :

La Communauté de Communes du Castelrenaudais demande si nous désirons adhérer à ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal donne son accord.

-INFORMATIONS DIVERSES:

Monsieur le Maire évoque :

- le compte rendu du 9 octobre 2014 de la Communauté de Communes contre la lutte sur le gaspillage alimentaire,
- la mise en place d'un arrêté municipal limitant la vitesse à 30km/h rue de la Pépinière et impasse du chemin de Fer,
- le courrier de Mme MERCAT concernant le mouvement" EMMAUS 100 pour 1",
- la lettre de remerciement de l' Association Randonnée Pédestre d' Amboise,
- les arrêtés préfectoraux sur la modification statutaire du SIVOM et SI des Transports Scolaires du Castelrenaudais,
- la demande de subvention pour un élève de l' école de travaux publics de Normandie (délibération sera prise en Novembre),
- l'exclusion d'une élève dans le transport scolaire,
- la lettre de la Préfecture demandant la désignation d'un représentant des riverains pour la commission de suivi de Site pour l'établissement SYNTHRON,
- la synthèse du suivi de collecte des ordures ménagères,
- le courrier des riverains de la rue de Tourneboeuf et du Peintre,
- la lettre de remerciement de BTP CFA 41 pour la subvention versée,
- l'inscription au congrès de Maires du 4 décembre 2014 à Tours,
- le devis du curage de fossés rue de Tourneboeuf.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 20 novembre 2014 à 20h00.**